



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil de Saint-Lubin-en-Vergonnois, en session ordinaire sous la présidence de M. Henry BOUSSIQUOT, Maire.

Sur convocation de Monsieur Henry BOUSSIQUOT, Maire, en date du 10 octobre 2024

Présents : 8 : BOUSSIQUOT Henry, PRUDHOMME Philippe, ROBIN Adrienne, DIARD Martine, DARIDAN Philippe, LHUILLIER Sandrine, LEROY Didier, CHEMMA Laurence.

Absents et excusés : 7 : BODUSSEAU Magali (donne pouvoir à LEROY Didier), MARTIN Guillaume (donne pouvoir à ROBIN Adrienne), CAUQUIL Laurent (donne pouvoir à PRUDHOMME Philippe), BILAK Muriel (donne pouvoir à LHUILLIER Sandrine), RAFFRAY Laurence (donne pouvoir à CHEMMA Laurence), CLEMENT Olivier (donne pouvoir à BOUSSIQUOT Henry), GOURJAU Dominique.

LEROY Didier a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

| N° d'ordre | Objet de la délibération |
|-------------------|---|
| 1 | Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2024 |
| 2 | Comptes rendus des réunions communales |
| 3 | Comptes rendus des réunions Agglopolys |
| 4 | Annulation délibération 2024-079 |
| 5 | Décision modificative |
| 6 | Annulation des délibérations 2024-048 & 2024-063 |
| 7 | Revalorisation des loyers des logements communaux |
| DIVERS | |

Approbation du PV de la séance du 11 septembre 2024
Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

DCM-2024-080 : Annulation de la délibération 2024-079

Cette délibération annule la délibération n°2024-079, pour intitulé « virement de crédit » prise en date du 11 septembre 2024.

A voté à l'unanimité

DCM-2024-081 : Décision modificative

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

| CHAPITRE 21 | | | CHAPITRE 16 | | |
|-------------|--|-----------------|-------------|-------------------|-------------|
| 2158 | Installations de voirie | - 41 800.00 | 1641 | Emprunts en euros | + 76 800.00 |
| 2152 | Autres installations, matériel et outillage techniques | - 35 000.0 0 | | | |
| | Total | - 76 800.0 0 | | Total | + 76 800.00 |

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la décision modificative de la somme de 76 800 euros du chapitre 21 au chapitre 16 selon la répartition donnée à titre indicatif dans le tableau ci-dessus.



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024**

DCM-2024-082 : Annulation de la délibération 2024-048

Cette délibération annule la délibération n°2024-048, pour intitulé « Avancement de grade d'un agent technique » prise en date du 10 avril 2024.

A voté à l'unanimité

DCM-2024-083 : Annulation de la délibération 2024-063

Cette délibération annule la délibération n°2024-063, pour intitulé « Suppression de poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à un avancement de grade » prise en date du 03 juillet 2024.

A voté à l'unanimité

DCM-2024-084 : Revalorisation du loyer pour le logement « Presbytère »

Monsieur le Maire présente le bail du logement du Presbytère au 1 rue du Lavoir,

Vu le bail administratif signé le 1^{er} novembre 2022, contracté avec Mme FERRANDEZ Françoise,

Vu le chapitre indexation qui précise que le montant du loyer sera révisé chaque année au 1^{er} novembre,

Vu le diagnostic de performance énergétique classé F ou G, réalisé le 18 octobre 2023, par le cabinet Roussineau,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur l'augmentation de ce loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés

DECIDE

- De ne pas augmenter le loyer, pour l'année 2025.
-
-

DCM-2024-085 : Re conduite et Revalorisation du loyer pour le logement de la rue des Ecoles

Monsieur le Maire présente le bail du logement de la rue des Ecoles

Vu le bail administratif signé le 15 décembre 2022, contracté avec M. BRIZION Jean-Luc et Mme BONVALET Martine,

Vu le chapitre indexation qui précise que le montant du loyer sera révisé chaque année au 15 décembre,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur l'augmentation de ce loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés

DECIDE

- L'augmentation de loyer pour l'année 2024-2025.

Calcul du loyer 2025 suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE :

- Loyer actuel x IRL 1^{er} TRIM 2024 (+3.5 %) / IRL 1^{er} TRIM 2023 (+3.49%)
-
-

POINTS ABORDÉS SANS DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte des réunions Agglopolys, présentées par M. le Maire

- De la réunion du Conseil Communautaire.
- De la Commission Intercommunale de Coordination des Attributions (CICA) de logements sociaux.
- Du webinar avec la Région et Cerema sur les rénovations inclusives et durables des écoles.

Le Conseil Municipal prend acte des réunions communales, présentées par M. le Maire

- Des rendez-vous de chantier de la boulangerie.
- De la réunion d'information avec les bénévoles de la bibliothèque. Pour faire suivre, une date de réunion d'échange avec les enseignantes de l'école, va leur être proposée.
- De la commission Aménagement, Habitat, Environnement, présentée par Martine DIARD.



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

- De la commission du Pays des Châteaux, présentée par Adrienne ROBIN.
 - De la commission Innovation Sociale et solidarité, présentée par Laurence CHEMMA.
- Le Conseil Municipal prend acte
- Des remerciements de la famille LAUDET, pour les fleurs offertes lors de la sépulture de M. Claude LAUDET.
 - Du forum des Maires du Loir-et-Cher qui s'est déroulé au complexe Fosséen.
 - Des démarches effectuées auprès des administrés, pour l'entretien des arbres sur les parcelles de la route d'Orchaise, Moulin de Coutant et Champigny.
 - De la cérémonie pour la prise de commandement de la compagnie de gendarmerie de Blois par la cheffe d'escadron Cindy BOURGEOIS, au château de Beauregard.
 - De l'inauguration et remerciements de la réfection du terrain de tennis, avec l'Association Set-Cisse-Club.
 - De la notification au titre du Département, attribuant une subvention pour l'aménagement de la boulangerie.
 - De la notification au titre du Fonds vert, attribuant une subvention pour l'aménagement de la boulangerie.
 - Du courrier des finances publiques, pour un dégrèvement de 16 €, concernant la taxe foncière de l'année 2024.
 - Du mail de notification au titre de la Préfecture, pour un remboursement des frais d'assemblée électorale, pour les élections Européennes du 09 juin 2024.
 - Du mail de notification au titre de la Préfecture, pour un remboursement des frais d'assemblée électorale, pour les élections législatives du 30 juin & 07 juillet 2024.
 - De la demande de subvention de l'Association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher. Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande.
 - D'une tombe endommagée suite à une autre non entretenue. Une procédure de concession en état d'abandon va être mise en place prochainement.
 - Du mail de Mme Sophie VERDIERE – Agglopolys, pour le reversement des fonds ACTEE concernant l'audit énergétique de la boulangerie.
 - Du rendez-vous de chantier d'enfouissement des réseaux avec le SIDELC, à Champigny.
 - Du poteau couché à Rangy, suite au climat venteux.
 - De reconduire les paniers des anciens de la commune, contenu à préciser.
 - Du calendrier des concerts du festival Orgue en Cisse 2025, celui de St Lubin en Vergonnois, se déroulera le dimanche 30 mars 2025 à 17h. Lors de cet évènement, l'église sera ouverte au public en amont, des recherches sur son histoire sont en cours.
 - De la célébration du souvenir organisé par le secteur pastoral de Fossé-Villerbon et qui se déroulera le 11 novembre 2024, dans l'église de Saint-Lubin-en-Vergonnois, à 9h.
 - Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 17 janvier 2025 à 19h.
- Le Conseil Municipal prend acte (présentée par Mme LHUILLIER Sandrine)
- De la participation financière à l'A.L.S.H de Saint Sulpice de Pommeray, pour l'exercice 2023.
- Le Conseil Municipal prend acte (présenté par M. PRUDHOMME Philippe)
- Du commencement de la restauration du four banal. Prochainement, un appel aux bénévoles sera diffusé pour l'accompagnement de cette restauration.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 27 novembre 2024.

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le 16 octobre 2024

Le Maire, Henry BOUSSIQUOT

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le 27.11.2024

Secrétaire de la séance : M. LEROY Didier

Le Maire, BOUSSIQUOT Henry

